



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 29 décembre 2020

Communiqué de presse

Vaccination COVID-19 : le dispositif fribourgeois sera pleinement opérationnel avec ses deux centres à partir du 18 janvier prochain

Dès le 18 janvier, deux centres de vaccination situés l'un à Forum Fribourg et l'autre à Bulle complèteront un dispositif de vaccination avec des équipes mobiles actives depuis lundi en EMS. Les médecins et pharmaciens seront sollicités dès que les types et le nombre de vaccins disponibles le permettront.

Stratégie de vaccination

Idéalement, plus de 70% de la population devrait être vaccinée pour stopper la pandémie de COVID-19. A Fribourg, ce sont plus de 220'000 personnes qui devraient être vaccinées d'ici l'été/automne 2021, représentant plus de 440'000 doses de vaccins à administrer en un peu plus de 6 mois (2 doses sont nécessaires). Afin d'atteindre l'objectif fixé, une partie des personnes prioritaires sera vaccinée sur leur lieu de résidence respectivement de travail. Ce sera notamment le cas pour les résident-e-s des institutions à risque (par ex. EMS), les personnes hospitalisées, le personnel soignant et les personnes « non déplaçables ». Des unités mobiles soutiendront certaines institutions ainsi que les autres entités habilitées à administrer le vaccin dans cette démarche. Les personnes «déplaçables» pourront se faire vacciner dans des centres de vaccination dédiés. Ces derniers font l'objet d'un mandat entre la DSAS et l'HFR. Dès que possible, les médecins de premier recours et les pharmaciens complèteront le dispositif.

130 personnes vaccinées le premier jour

La campagne de vaccination a commencé lundi 28 décembre à l'EMS de Cottens, où 92 résident-e-s et une quarantaine de membres du personnel ont reçu une première dose de vaccin de Pfizer/BioNTech. Il est prévu que les équipes mobiles de la Task Force sanitaire se rendent dans 8 EMS répartis sur le canton avant la fin de l'année.

Exigences logistiques complexes

Le vaccin utilisé, dont l'efficacité avoisine 95%, est le seul qui a reçu une autorisation de Swissmedic à ce jour. Sa manutention présente une complexité majeure en termes de logistique, en raison de la nécessité de le stocker à moins de 75 degrés. Une fois dégelé, ce vaccin doit être utilisé dans les 5 jours. La logistique nécessaire pour le stockage, le transport et le conditionnement du vaccin empêche son utilisation par les médecins installés, les services d'aide et de soins à domicile ou encore par les pharmacies. Un deuxième vaccin, celui de Moderna, devrait être autorisé sous peu et sera plus simple d'utilisation.

Ouverture des centres de vaccination

Le 18 janvier, 2 centres de vaccination situés à Forum Fribourg et à Bulle viendront compléter le dispositif, avec respectivement un maximum de 13 et de 6 lignes de vaccination. Une ligne de vaccination permet de réaliser un vaccin toutes les 5 minutes, c'est-à-dire 12 par heure. Le processus de vaccination comprend un temps pour l'accueil, pour les formalités administratives, pour la préparation du patient, pour l'injection du vaccin et pour la surveillance (minimum 15 minutes de surveillance après l'injection du vaccin). Les formalités administratives comprennent le 2ème rendez-vous pour la 2ème dose, la facturation, la rédaction du certificat de vaccination. Les personnes concernées pourront s'inscrire en ligne.

Le centre de Forum Fribourg disposera en plus d'une ligne de vaccination pour les personnes germanophones. Les lignes seront mises en place graduellement, selon la demande et également selon la disponibilité des doses de vaccins. Actuellement, 3000 doses sont stockées dans une pharmacie dédiée, en janvier environ 8000 doses supplémentaires devraient arriver dans le canton. Au vu du nombre restreint de doses disponibles, les priorités de la Confédération ont été définies comme suit :

Priorité 1

Personnes ≥ 65 ans

Le risque étant proportionnel à l'âge, une priorisation par classe d'âge sera faite (1° ≥ 75 ans ; 2° 65-75 ans).

- > Résident-e-s ≥ 65 ans d'établissements pour personnes âgées (EMS)
- > Vaccination simultanée si possible du personnel soignant/d'encadrement respectivement de tout le personnel en contact avec les résidents
- > Adultes < 65 ans avec des maladies préexistantes

Priorité 2

Personnel de santé en contact avec des patients / personnel d'encadrement des personnes vulnérables (hôpitaux, EMS, cabinets médicaux, soins à domicile, etc.)

Priorité 3

Adultes en contact étroit avec des personnes vulnérables (adultes membres du même ménage)

Priorité 4

Adultes < 65 ans vivant dans des structures communautaires qui présentent un risque accru d'infections et de flambées

Priorité 5

Les adultes (dès 16 ans et pas de femmes enceintes) qui n'entrent pas dans les groupes 1 à 4.

Une campagne d'information de la Confédération a déjà commencé, elle sera complétée par une communication cantonale intégrant divers partenaires, laquelle ciblera dès janvier les personnes prioritaires.

Les inscriptions dans les centres de vaccination seront ouvertes dès le 13 janvier prochain selon les priorités définies.